

quelques fois, qu'un grand mal devient la source d'un grand bien, la rupture de la Neutralité d'Italie fournit l'occasion d'y réussir. La negociation en avoit été menagée de longue main. L'Abbé du Bois avoit vû le Roi de la Grande Bretagne en Hollande, & ensuite le Ministre Imperial y étoit intervenu à Hanover. Au commencement, il ne s'agissoit pas de proposer à l'Empereur une Renonciation formelle à la Couronne d'Espagne & des Indes, moins encore la preference de la Maison de Savoye à son propre Sang, au défaut de la Famille regnante. Mais, dans la suite, la negociation se tourna de maniere, que Sa Majesté Imperiale y consentit, portée à cela, par la consideration du repos de l'Europe, qui sembloit pouvoir être affermi par-la d'une maniere stable & permanente, & qui prevalut auprès d'Elle sur toute autre. Elle fit plus, car Elle consentit à l'établissement au milieu de l'Italie, d'un Prince d'une Maison Puissante, & avec qui elle étoit alors en Guerre ouverte. Ainsi les conditions de la Quadruple Alliance furent arrêtées à sa Cour, & ensuite signées à Londres le 22. Juillet 2. Août 1718. Elle n'y trouva pour toute satisfaction que la Sicile, avec quelques modifications sur les Traitez qu'Elle avoit avec la Maison de Savoye; & cela, en échange du Royaume de Sardaigne, qui a passé par maniere de compensation, au Prince, qui la possède presentement. Les autres articles sont connus. Le Droit de succeder aux Couronnes de France & de la Grande-Bretagne y est confirmé & garanti, de même que les Royaumes & Etats possédés par les Puissances contractantes.

Le Roi d'Espagne refusa d'abord son accession. Mais elle suivit le 26. Janvier 1720. & fut signée